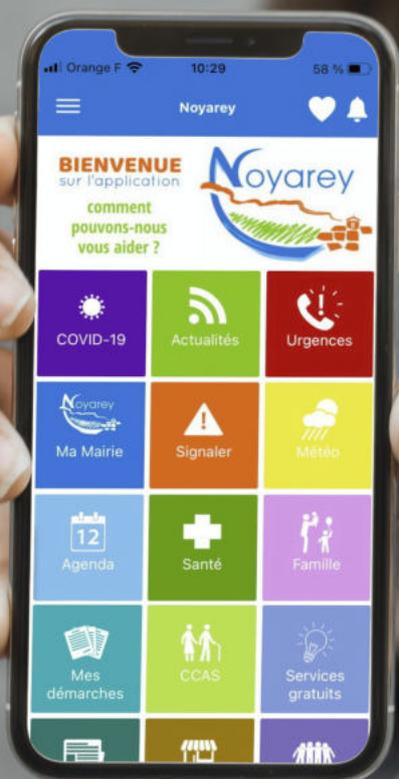


INFOS

JUIN 2021

N O Y A R E Y . F R



LANCEMENT

DE L'APPLI NOYAREY

Toutes les actualités et les services de la commune à portée de main !

Bonjour à vous,

La période estivale arrive enfin et avec elle, nous l'espérons, la reprise d'une vie joyeuse et animée.

Après l'état des lieux de la commune, nous avons le plaisir de vous présenter quelques-uns des très nombreux dossiers en cours de traitement. Voici donc le programme de votre bulletin municipal :

- La parole est donnée aux associations nucérétaines qui trépignent de retrouver leurs adhérents. Notez tout de suite sur votre agenda, que le forum des associations se tiendra cette année le 3 septembre de 17h à 20h à Noyarey.
- L'arrivée d'une application citoyenne pour smartphone afin que chacun puisse être en contact direct avec notre village et avoir toutes les infos utiles en un clic.
- Les dernières informations de notre église et ses péripéties. Rénover notre patrimoine prend du temps (et de l'argent), et ce n'est pas le groupe patrimoine qui me contredira, quand on voit la minutie de ses recherches.
- Le square Charles Ferrère. L'essentiel est fait de notre côté pour permettre à nos commerçants de s'installer confortablement.
- Transparence rime avec finances. Nous vous présentons les explications des votes et des choix pour cette année.
- Pour nos amis « Geek », une présentation du fonctionnement numérique de votre commune, par votre élu en charge de cette délégation.
- Vous découvrirez l'équipe du comité des sages, et comment elle va travailler pour faire vivre le participatif à Noyarey.
- Un rappel important sur le (bien) vivre ensemble. Samedi 12 juin, c'est pas moins de 50 Nucérétains qui ont sillonné la commune pour la nettoyer. Merci à eux ! Mais s'il vous plaît, c'est à chacun et chacune de « faire attention ».
- Nous vous parlerons aussi de la mutuelle santé communale, du SIRD, des services de votre mairie, de la ZFE...

Enfin, sachez que, suite au questionnaire, à l'étude des affluences mairie-poste et en accord avec votre volonté, les horaires de la mairie vont changer :

Horaires d'été de juillet à août :
8h30 - 13h00 du lundi au vendredi
et 14h - 18h30 le lundi.

Horaires en test dès le 1er septembre :
idem horaires été +
9h - 11h le samedi (à partir du 30/08)

Il me reste à vous souhaiter un bel été, et... j'espère bien être invitée à danser au bal du 13 juillet !



Nelly JANIN QUERCIA
Maire de Noyarey
n.janinquercia@noyarey.fr

TU AS DES IDÉES À PARTAGER ?

**TU VEUX FAIRE
BOUGER NOYAREY ?**



Que tu sois en CM2, au collège ou au lycée

tu peux t'inscrire au futur

**Conseil
Municipal
des Jeunes
de Noyarey**



**Construisons ensemble
des projets qui te ressemblent !**

contact et infos : cmj@noyarey.fr

ASSOCIATIONS NUCÉRÉTAINES



Les associations sont les piliers indispensables du tissu communautaire. Dans notre village, nous mesurons au quotidien toute l'importance de cette implication et ce d'autant plus depuis ces derniers mois où nous en avons tous été privés.

Des bénévoles au service de l'intérêt général et du dialogue permanent avec la population, assurant un travail de médiation indispensable à la vie harmonieuse de la cité. Une école de la responsabilité pour créer ce supplément d'âme sans lequel un village, des quartiers manqueraient d'une source d'énergie faite de solidarité et de fraternité.

Les associations constituent une formidable richesse pour notre commune, ses habitants, les jeunes et nos anciens. Nous le savons tous, les bénévoles n'attendent aucune reconnaissance particulière. Leur contribution se doit pourtant d'être valorisée.

Ainsi nous avons choisi d'offrir à chacune d'entre elles la possibilité de se mettre en valeur en leur octroyant ces espaces de communication à destination de tous les Nucérétais.

Didier PERRIN - d.perrin@noyarey.fr
adjoint délégué à l'animation, à la culture et au patrimoine
Patrick COMMERE - p.commere@noyarey.fr
conseiller délégué aux associations

FORUM DES ASSOCIATIONS Vendredi 3 Septembre à 17h

AMICAL CLUB DE NOYAREY

Club des anciens fort d'une centaine de personnes qui se rencontrent les lundis et mercredis de 14 à 18 heures à la Maison Communale St Jean.

Parties de cartes (Belote, Coinche, Tarot, Rami) scrabble, rummikub... Un bon goûter est offert le mercredi.

Au cours de l'année plusieurs fêtes sont au programme : repas de Noël, fête du club, Après-midi récréatifs dansants pour de multiples occasions (tirage des rois, anniversaires...)

Quelques voyages à la journée émaillent l'année : repas au restaurant et découverte du site. Un voyage d'une semaine en France ou à l'étranger. Le Covid nous a empêché de réaliser celui prévu en Sardaigne en 2020 reporté en 2021 et finalement annulé.

Lors du confinement plusieurs adhérentes ont participé à la confection des masques distribués par la Mairie, les championnes : Monique et Denise ! 1000 masques.

Tenu d'un stand au Marché de Noël pour la vente des ouvrages confectionnés en cours d'année.



Le club est avant tout un lieu de rencontre, d'amitié et de convivialité.

Venez nous voir nous serons heureux de vous accueillir.

APJNV

Adeline Liodice (présidente), Florence Bozzi (secrétaire), Marie-Anne Wilhelm (Secrétaire adjointe), Tatiana Mathieu (trésorière) et Lucie Rosin (trésorière adjointe), membres du nouveau bureau de l'Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize (APJNV), sont heureuses de vous annoncer la réouverture de l'accueil de loisirs à partir du 7 juillet.

Pour ceux qui ne connaissent pas l'APJNV, notre association est un accueil de Loisirs, qui propose des activités à la journée, demi-journée et des séjours aux jeunes de 11 à 17 ans des communes de Noyarey et de Veurey-Voroize.



Cet été pas de séjour, mais Laurent et Katy n'ont pas manqué d'imagination pour concocter un programme plein de nouveautés et d'originalités. Si vous ne l'avez pas encore découvert, n'hésitez pas, contactez les vite ! Les places pour certaines activités sont limitées !

Vous pouvez nous retrouver sur le site des mairies de Noyarey et Veurey-Voroize, Facebook et Instagram !



Pour inscrire votre jeune
apjnv@noyarey.fr
MDA, 73 Rue du Maupas – Noyarey
04 76 53 73 74

PLAISIR DE LIRE

Présidente : Nicole Moro - Trésorière : Sonya cardia - Secrétaire : Marie, Jeanne Minassian. Membres : Nicole Basset, Elisabeth Bouteau, Véronique Perigiovanni.

La bibliothèque est heureuse de vous accueillir pour l'instant le jeudi de 17H à 19H (Pandémie oblige.) Nous pensons ouvrir très prochainement un autre créneau.

Comme vous avez pu le voir, nous avons installé avec l'aide de la mairie une boîte à livres qui est destinée à tous, située sur le parking de la mairie. Pour info je vous rappelle le principe, vous prenez 1 ou plusieurs livres, vous en remettez 1, pas forcément celui pris.

Plaisir de lire en partenariat avec la métro à reçu l'illustrateur Tommy Redolfi auteur de BD pendant 2 mercredis, 10 enfants de CM1, CM2 ont pu participer à cet atelier celui-ci leur a expliqué les différentes étapes de la confection d'une BD, ce fut très intéressante. Les enfants ont réalisées une mini BD qui sera exposée à la bibliothèque sur le thème "vivre mon village".

Nous avons pu commandé des livres à la librairie de l'université qui fort gentiment nous les a livré donc des nouveautés vous attendent. En ce temps de pandémie, tout n'est pas simple, mais nous espérons qu'en septembre nous reprendrons nos horaires. Malgré tout nous espérons vous voir ou revoir prochainement.

Bonne lecture à tous, toute l'équipe de plaisir de lire vous souhaite de très bonnes vacances.



ÉCOLE DE MUSIQUE

Une école de musique pour tous

L'école de musique de Veurey propose des cours d'instruments, de formation musicale et de chant pour les enfants et les adultes. Elle accueille des élèves de Veurey, de Noyarey et des communes voisines.

- Cours d'instruments
- Chorale
- Formation musicale
- Cours de chant
- Pratique d'orchestre

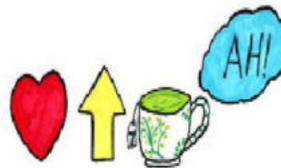
Accordéon, Batterie & Percussions, Clarinette, Flûte, Guitare, Piano, Saxophone, Trompette, Violon, Violoncelle*

*si un nombre suffisant d'élèves est intéressé par l'enseignement d'autres instruments de musique, il est possible de créer de nouvelles classes.

L'école de musique participe à la vie musicale et culturelle des communes de Veurey, de Noyarey et d'autres communes à travers des manifestations variées : concerts, auditions, soirées musicales, soirées caritatives. Affiliée à la Fédération des Sociétés Musicales dauphinoise, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'école est une association gérée par des bénévoles et bénéficie du soutien des maires de Veurey, de Noyarey et du conseil général de l'Isère.



ÉMOTHEA



ÉMOTHEA

Association utile à tous
Enfants - Jeunes - Adultes
Parents / Familles

emothea38@gmail.com

<https://emothea38.wixsite.com/association-theatre>

Bien plus que des ateliers théâtre !

- Théâtre & Émotions pour les enfants et pour les jeunes.
- Moment théâtral festif pour tous, à domicile.
- Découverte impro thématique pour les adultes.

Des événements originaux pour tous

3 festivals :

- émotionnel
- coopératif
- familial

incluant des représentations et diverses activités ludiques.

Le théâtre (entre autres) pour jouer avec nos émotions s'exprimer, coopérer, découvrir et partager.

Théâtre & bienveillance éducative

- Création théâtrale sur la parentalité.
- Sensibilisation à l'éducation positive.
- Théâtre / Atelier thématique parents / enfants.

HYOSHI SPORTS



Hyoshi Sports est une association intercommunale (Veurey, Noyarey, Montaud), elle existe maintenant depuis plus de 30 ans.

Initialement créée pour favoriser la pratique du judo de 4 à 77 ans, l'association a su évoluer au cours du temps et propose maintenant 4 activités adaptées à des publics de tout âge : enfants, ados et adultes avec pour principal objectif : « Encourager la pratique du sport accessible pour tous, chacun à son rythme »

- Judo enfant à partir de 4 ans : cours les mardi et jeudi, 2 sessions en fonction de l'âge et du niveau de pratique
- Danse enfant à partir de 4 ans : cours le mercredi matin, 2 sessions en fonction de l'âge
- Fitness ados de 12 à 16 ans : cours collectif le mercredi après-midi
- Fitness adulte à partir de 16 ans :
 - Cours collectifs le lundi, mardi, mercredi et jeudi
 - Accès à la salle de préparation physique pour entraînement individuel sur machines

Les cours sont dispensés par 5 coaches diplômés dans les différents espaces de la salle des fêtes de Veurey-Voroize (dojo, salle de préparation physique, grande salle).

Pendant cette saison qui s'achève et malgré les différentes contraintes sanitaires, nous avons essayé de maintenir le lien avec nos adhérents à travers des cours en vidéo chaque semaine avec nos coaches pour les adultes et des jeux pour les petits judokas et les petites danseuses. Nous espérons tous que la rentrée prochaine se fera dans de bonnes conditions et si besoin, nous adapterons nos cours comme nous l'avons fait ces deux dernières années.

La convivialité fait partie de l'ADN de notre club, rejoignez-nous pour pratiquer une activité physique dans la bonne humeur avec des coaches qui sauront vous motiver pour bouger !

Renseignements : hyoshisports38@gmail.com
Facebook : hyoshisports

INTERLUDE ET CIE

Interlude et Cie, Késako ?

Chers nucléotéens, chères nucléotéennes, L'arrivée de notre association "Interlude et Cie" à Noyarey est passé un peu inaperçue en ces temps troublés ! Mais rassurez-vous, vous allez bien vite nous connaître.

Créée en août 2008 par des passionnés de théâtre, "Interlude et cie" est domiciliée à Noyarey depuis décembre 2020. Elle a pour but de promouvoir les activités artistiques, et l'animation. "Animer", dans le sens "donner du dynamisme, du mouvement, de la vie".

Ses activités principales sont tournées vers le spectacle vivant. La Cie regroupe autour d'elle des passionnés de spectacle vivant. L'équipe se compose d'une vingtaine de membres, amateurs et professionnels.

Nous avons actuellement 3 spectacles en diffusion et nous sommes heureux de vous présenter un premier spectacle à Noyarey le 3 juillet prochain (salle du Grand Veymont) : "Le bal des crapules". Une folle soirée entre voisins où rien ne va se passer comme prévu ! Une comédie imprévisible et irrésistible !



Ensuite, dès cet automne, vous aurez l'occasion de découvrir nos 2 autres spectacles : "Le petit Journal du confinement" et "Hôtel des deux mondes". Pour en savoir plus, consultez le site de la compagnie : www.interlude-cie.fr

Nous préparons également un événement qui nous fait vibrer et que nous attendons avec impatience : la présentation du « Bal Des Crapules » au Festival d'Avignon ... 2022 ! Alors venez découvrir cette bande de crapules dans votre commune, avant qu'elle ne soit embarquée dans ce festival incroyable ...

LES JARDINS DE L'EYRARD

Troisième Printemps des Jardins de l'Eyrard, se faire plaisir au jardin, de bonnes idées à faire pousser.

Plantations et initiatives locales :

Nous sortons de l'hiver et nous sommes prêts à mettre les bouchées doubles en compagnie des limaces et escargots qui se régalaient de la météo.

Le jardinage avec l'école maternelle continue pour la plus grande joie des petits et des grands, plusieurs récoltes d'épinards, oignons, poireaux, radis ont permis de réaliser de bons petits plats.

Le projet d'une spirale d'herbes aromatiques est en cours de réalisation avec l'école élémentaire.

Ces initiatives locales sont le fruit de la participation des bénévoles de l'association. D'autres projets sont en perspective, nous vous en reparlerons plus tard.



La première fraise de l'année! faites un vœu !

THE RAGGY JAZZ BAND

Notre groupe de musique associatif s'appelle : "The Raggy Jazz Band".

Nous sommes quatre musiciens amateurs, dont deux nucléotains, qui aimons bien partager les joies de la musique à travers des animations festives. Nous sommes disponibles pour animer vos fêtes, mariages, anniversaires etc. Avec 4 instruments acoustiques, un saxophone, un banjo, un tuba et des percussions, nous sommes très peu encombrants et nous pouvons nous déplacer facilement.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous retrouver sur Facebook ou sur notre site internet: raggyjazz.free.fr

Nous avons hâte d'attaquer le post-covid!

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement. A bientôt.



PARC DES BICHES

L'association le "Parc des Biches" a été créée en septembre 2017 basée rue de l'Eyrard à Noyarey. Elle compte actuellement 10 familles. Créée pour le bien être et le bien vivre des locataires du "Parc des Biches", pour un meilleur lien et une bonne entente entre voisins.

Pour faire simple savoir réunir les locataires autour de projets d'embellissements, d'entraide pour une meilleure convivialité et éviter le cloisonnement ; nous permettre aussi un meilleur dialogue avec la mairie et les bailleurs sociaux.

Nous essayons de faire une création par année en dehors des rassemblements annuels comme :

- La fête des voisins (qui a toujours la grande ferveur des locataires)
- Pâques pour les jeunes enfants
- Halloween
- Plus des matinées désherbages

Le bac à aromatiques en palettes et la dalle de support furent créés en 2020

La réalisation de cette année 2021 sera une bibliothèque participative. Toutes nos activités et créations sont financées par les fonds propres de l'association par quelques dons et beaucoup d'huile de coudes ! N'ayant que de très faibles moyens nous essayons de maintenir une dynamique autour de nos projets.

Voici quelques photos de nos réalisations.



LE SOU DES ÉCOLES

Une année particulière pour le Sou

Comme tous, l'équipe du Sou a dû s'adapter à la situation sanitaire.

Aucun événement n'ayant pu être organisé, nous avons axé notre année sur différentes ventes (chocolats, sapins, bulbes, réalisation des enfants) afin de nous permettre de financer les sorties et activités des classes de maternelle et d'élémentaire.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre participation à ces ventes, dont celle de fleurs qui fut un grand succès pour sa première année et comptons sur vous pour les prochaines.

Les conditions actuelles ne nous permettant pas encore de réaliser une kermesse, nous vous donnons rendez-vous le 02 septembre 2021 pour la rentrée des classes lors du « café de la rentrée » et pourquoi pas réaliser une jolie fête de rentrée.

Nous vous souhaitons un bel été.

N'hésitez pas à suivre notre actualité sur notre page facebook SoudesEcolesNoyarey

L'équipe du Sou des Ecoles de Noyarey



L'APPLICATION NOYAREY

Un nouvel outil gratuit au service de l'information de tous les Nucérétiens fait son entrée en scène !

Actualités, agenda, infos pratiques, numéros utiles, signalements, associations... la commune lance son application citoyenne "Noyarey" !

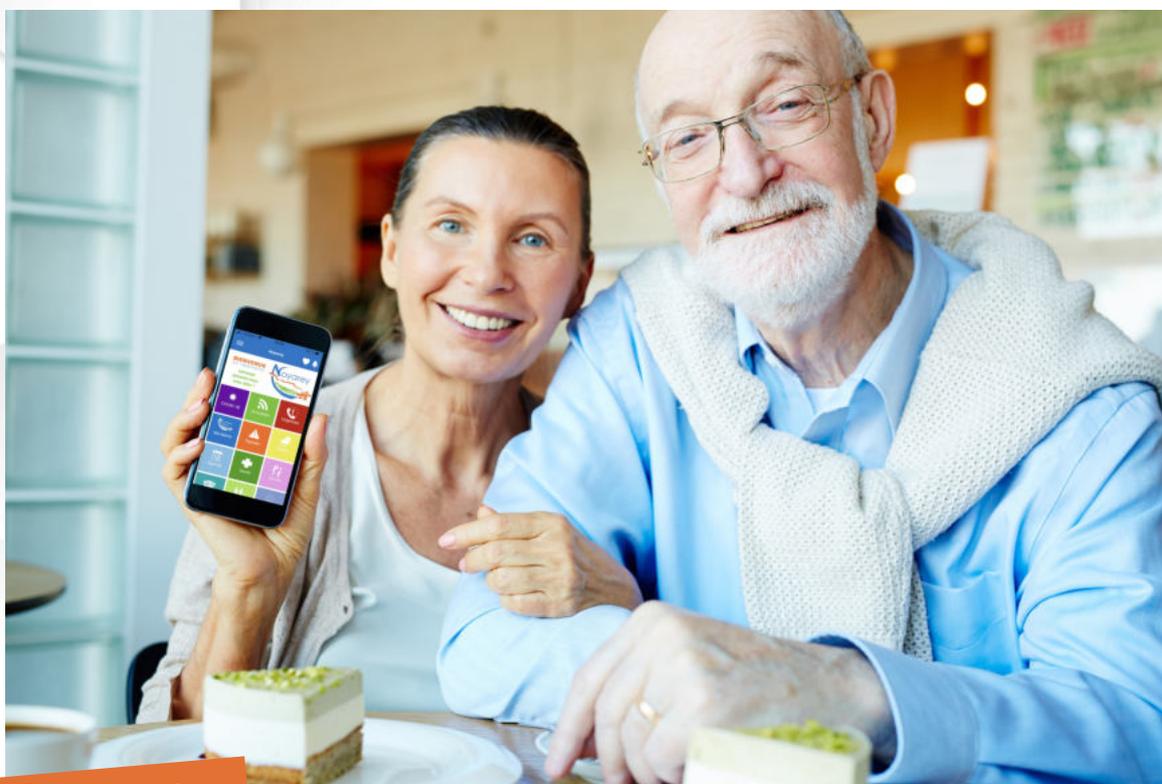
Gratuite, sans inscription et disponible sur smartphone et tablette, elle vous accompagnera au quotidien et vous simplifiera la vie, grâce à ses différentes fonctionnalités. Vous pourrez en effet personnaliser l'interface selon vos besoins, recevoir les notifications qui vous concernent et prendre part à la vie de la commune en signalant les anomalies rencontrées sur la voie publique ou participer à des sondages proposés par la municipalité.

En bref, une manière plus simple de vivre Noyarey, en vous donnant encore plus la parole !



Suivez toute les actualités nucérétiennes en temps réel.

- plus rapide que le bulletin municipal
- plus complet que les SMS ou le panneau lumineux
- pas besoin d'inscription comme sur les réseaux sociaux
- pas besoin d'ordinateur
- toujours à portée de main (même loin de la maison)



Comment télécharger l'application

Allez dans



ou



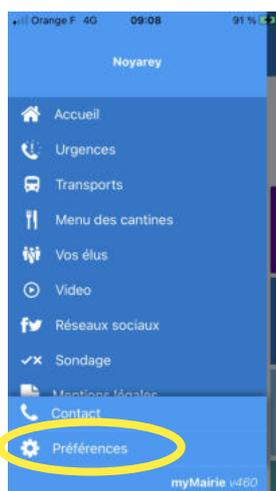
puis tapez dans la recherche

NOYAREY

+

INSTALLER

Restez informé en continu :



consultez facilement les dernières actualités de la commune et recevez régulièrement des notifications, c'est à dire des messages, qui vous avertissent des évènements importants.

Ce dispositif vous permettra aussi d'être averti en cas d'urgence.

Personnalisez la réception de ces notifications en fonction de vos centres d'intérêts grâce au menu en haut à gauche, puis dans "préférences".

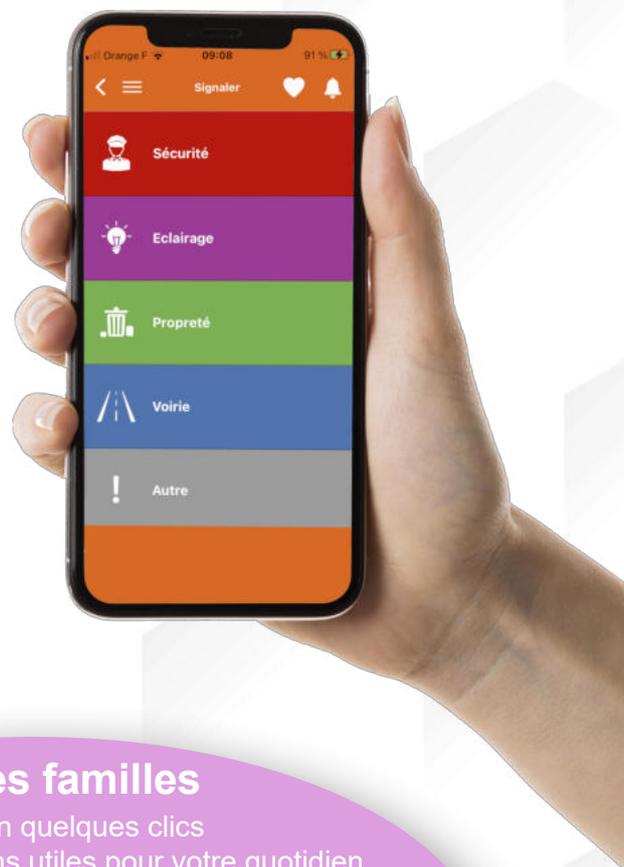
DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE VILLAGE !

Avec cette application, vous participez activement à l'amélioration de l'espace public en signalant les incidents que vous rencontrez dans la rue (problème de voirie, d'éclairage, de propreté, de sécurité...)



C'est très simple !
Via la touche "Signaler" de l'application, choisissez la rubrique correspondante.
Prenez une photo, renseignez vos coordonnées, décrivez votre signalement puis cliquez sur "Envoyer le signalement".

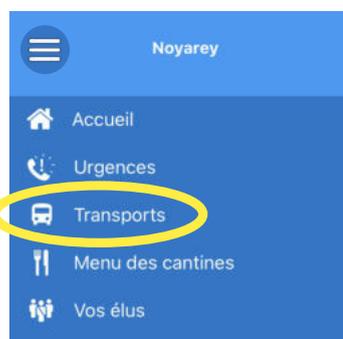
Votre message sera géolocalisé et transmis aux services concernés qui interviendront dans les meilleurs délais.



Transports

Grâce au menu de gauche retrouvez toutes les informations liées aux transports.

Bus, Tram, État du trafic routier en temps réel.



Tous les évènements de Noyarey

Dans l'**Agenda** retrouvez toutes les manifestations qui se déroulent sur la commune.

En un clic, vous pouvez ajouter un évènement dans le calendrier de votre smartphone. Pour cela il suffit de cliquer sur "Ajouter à mon agenda".



pour les familles

accédez en quelques clics

à toutes les informations utiles pour votre quotidien

- Paiement en ligne des services périscolaires (cantine, garderie...)
- Informations sur les écoles
- Le périscolaire
- Les menus de la cantine
- Un répertoire téléphonique pour les familles
- Liste des assistantes maternelles

Kévin PORTIER

Conseiller délégué à la communication et au numérique.



Dans un monde où le numérique prend une place de plus en plus importante, où l'information est démultipliée sur de nombreux supports, où le lien entre habitants et municipalité est essentiel, nous vous proposons une application citoyenne dédiée à Noyarey.

Cette application mobile, gratuite, sans inscription, au service du citoyen vous facilite l'accès aux informations du village. Vous pouvez la personnaliser selon vos centres d'intérêts. Il s'agit de remplacer le sms d'information, coûteux et non adapté, qui sera conservé uniquement pour des messages à caractère urgent. Au-delà de l'aspect purement informatif, l'application Noyarey, c'est aussi un moyen supplémentaire pour s'engager personnellement dans la vie locale, en répondant à des sondages que nous vous proposerons régulièrement, ou en signalant des problèmes au sein de la commune.

Nous espérons que ce nouvel outil de communication vous satisfera et contribuera à une nouvelle dynamique au sein de notre beau village.

L'adopter, c'est vivre Noyarey au quotidien. 😊

L'ÉGLISE SAINT-PAUL



Compte-rendu de l'étude préalable pour la restauration de l'église Saint-Paul de Noyarey.

L'église Saint-Paul a été construite au XIIe siècle et a été assez fortement remaniée au XIXe siècle, durant une campagne de travaux en 1836. De cette église primitive du XIIe siècle subsiste le cœur, le clocher et les éléments du portail qui ont été démontés et remontés sur un avant-porche au XIXe siècle. Les colonnettes du clocher actuel ne sont pas authentiques mais les anciennes sont conservées au musée Daupinois.



Le diagnostic qui a été effectué en décembre 2020 a mis en lumière plusieurs pathologies qui étaient, pour certaines, connues depuis longtemps sur l'église. Il y a, bien évidemment, les défauts de couverture qui sont liés à deux tempêtes successives en 2012 et en 2019, mais aussi de fortes remontées capillaires dans les murs qui sont de plus, contenues par un épais enduit ciment, qui ne permet pas



au mur d'évacuer l'eau correctement. De ce fait on retrouve à l'intérieur de l'église, sur des enduits beaucoup plus perméables à l'eau, une pathologie assez importante avec des enduits fortement dégradés.

La chaufferie présente elle aussi de forts dégâts car elle se décroche de l'église. Ses fondations n'ont pas été réalisées correctement.

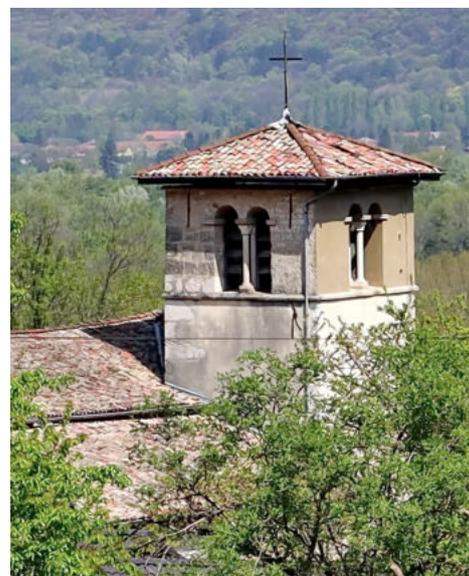
Des problèmes ont aussi été détectés au niveau des charpentes et du



meubler qui malheureusement font l'objet d'attaques parasitaires assez importantes est assez généralisées. Un diagnostic parasitaire a été demandé afin de savoir précisément dans quels états sont les éléments en bois de l'église.



Certains vitraux et fenêtres sont brisés voire vraiment très abîmés. Il est donc prévu la réparation de ces éléments qui permettent la mise hors d'eau et hors d'air de l'édifice.



D'un point de vue paysagé, la société ADP Dubois paysagistes accompagne ce projet. Ils ont conçu un projet d'aménagement et sécurisation du parvis ainsi qu'un aménagement du jardin attenant afin de pouvoir rendre au public un accès libre à ce superbe espace.

L'objectif de cette restauration est bel et bien de rétablir l'édifice dans son intégrité structurelle, architecturale et patrimoniale. Il faut aussi le protéger par une nouvelle couverture faite dans les règles de l'art qui va pouvoir durer dans le temps et aussi lui redonner la possibilité de se réguler en terme de gestion de l'eau car il en souffre énormément. L'investissement qui va être fait sur cette église doit être le plus durable possible tout en respectant l'identité et le patrimoine de l'église, pour les Nucérétains et les générations futures.



Didier PERRIN

adjoint délégué à l'animation, à la culture et au patrimoine

Camille Bisson

Architecte du patrimoine
Associée chez Osmia
Architecture Responsable de la restauration de l'église Saint-Paul de Noyarey.



Retrouvez cette interview en vidéo sur la chaîne YouTube Noyarey.

Dans un village, une église symbolise le patrimoine de l'histoire du village. De nombreux Nucérétains sont attachés à l'église Saint-Paul et pour s'en convaincre, il suffit de voir tous les dons qui ont été récoltés pour sa rénovation. Le rôle de la commune est d'entretenir et de pérenniser cet héritage.

Le temps doit vous sembler très long depuis la fermeture de l'église en 2019 et nombre d'entre vous sont impatients de la voir réouvrir mais, l'équipe actuelle a fait le choix de faire les choses dans l'ordre et de s'appuyer sur un diagnostic patrimonial complet pour engager des travaux, pour ne pas par la suite découvrir de mauvaises surprises.

L'objectif de la restauration est donc de rétablir l'intégrité structurelle, architecturale et patrimoniale de l'église afin de lui donner la possibilité de se réguler au niveau de l'eau et de se protéger grâce à une nouvelle couverture faite dans les règles de l'art, qui va pouvoir durer dans le temps. Le rapport complet de l'étude peut être consulté sur le site internet de la mairie. Au vu de l'importance du chantier à réaliser, tous les travaux ne pourront être entrepris dans l'immédiat. Ils seront entrepris par tranches avec une priorité pour les travaux de couverture.

Aujourd'hui, le rapport ne relevant pas de défaut au niveau de la structure du bâtiment, l'église peut donc être réouverte en toute sécurité aux activités culturelles et culturelles.



LE BUDGET 2021



Une Méthodologie affinée.

Dès cette année, la préparation du budget primitif s'est inscrite dans une démarche collective.

Les prévisions budgétaires ont été étudiées par les binômes, ou les trinômes d'élus de chaque délégation, lesquels ont travaillé avec les agents communaux en responsabilité du secteur concerné.

Un travail d'étude et de rationalisation des coûts sur un large périmètre a été effectué au sein de chaque délégation afin que la gestion 2021 permette de dégager un excédent de fonctionnement satisfaisant.

En effet, idéalement la gestion courante doit pouvoir produire un excédent annuel compris entre 15 et 20% du montant du budget, pour permettre un niveau d'investissement courant assurant la pérennité du patrimoine.

En pratique chaque délégation s'est imposé un effort de recherche d'économie de 10% par rapport à ses estimations initiales.

Avant la présentation du budget au Conseil Municipal, plusieurs réunions préparatoires se sont tenues, dont deux ouvertes à tous les élus, majorité et minorité.



Gérard FEY
2ème adjoint
Délégué aux finances
et à la fiscalité

Tous les documents budgétaires ont été communiqués aux élus, y compris les annexes comportant notamment le tableau des emplois, la situation de la dette dont, pour la première fois, la dette à l'EPFL ainsi que la liste des subventions accordées et des emprunts garantis par la commune.

Des choix budgétaires circonstanciés.

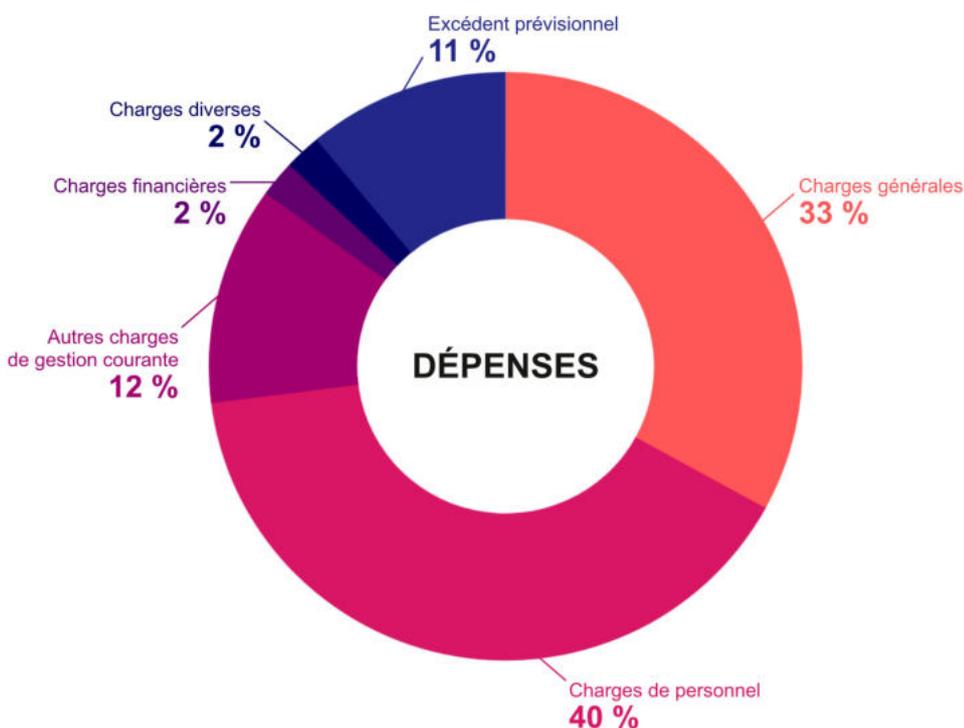
La section de fonctionnement.

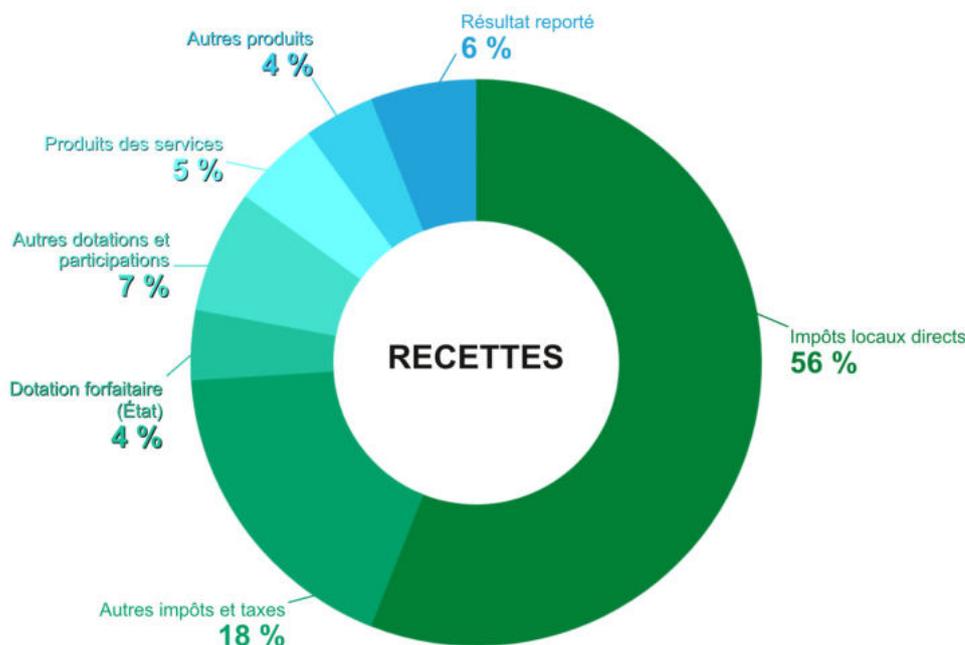
La section de fonctionnement prévoit et autorise les dépenses et les recettes «ordinaires» de la commune; celles qui lui permettent de vivre au quotidien.

Son montant s'établit à 2 477 403 euros en dépenses et en recettes.

Pour l'essentiel et sans surprise, les dépenses de fonctionnement sont des dépenses reconduites.

Toutefois, notre budget 2021 intègre les conséquences des décisions qui ont été prises au cours de l'année 2020 depuis notre entrée en fonctions le 28 mai : notamment l'externalisation de la paie et de l'informatique, la révision de l'organigramme du personnel, la réorganisation du conseil juridique.





Il intègre également des choix assumés ou dictés par le contexte et en particulier :

- L'accompagnement des services par un prestataire spécialisé en finances communales, la recherche d'un agent formé en ce domaine n'ayant pas abouti. Cet accompagnement sera adapté selon la demande de la collectivité et en fonction de la montée en formation des agents de la commune.

- Des frais d'expertises et d'avocats concernant l'action en rescision pour lésion du square Charles Ferrère (1), ainsi que le contentieux, toujours pendant, concernant la construction de la salle Poly'Sons.

- L'organisation d'une formation de self-défense qui sera proposée aux femmes, conformément à la couleur féministe annoncée de ce mandat. (Formation au demeurant intégralement subventionnée.)

La section d'investissement.

Plus que la section de fonctionnement, la section d'investissement d'un budget communal est un marqueur des choix politiques, non seulement pour l'année en cours, mais aussi pour les années suivantes.

Il est important de souligner les deux orientations majeures sur la base desquelles ce budget a été établi :

La première est fondamentale : il s'agit d'assainir les situations financière et patrimoniale afin de pouvoir travailler et construire sur des bases fiables.

La seconde, dans un souci de sincérité, se traduit par la volonté de ne pas inscrire un projet en section d'investissement avant que ce projet ne soit précisément défini quant à son contour, son coût et son financement. C'est pourquoi par exemple le projet « crèche » dont l'étude de la réorientation se poursuit, ne figure pas au budget primitif 2021.

La section d'investissement s'établit en dépenses et en recettes à hauteur de 2 241 071 euros.

Les principales inscriptions budgétaires peuvent être regroupées selon leur nature :

1) L'assainissement de la situation financière prend une place importante.

On relève d'abord à ce titre une inscription de 1 077 000 euros dédiée au remboursement de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) : Il s'agit des montants dus pour des portages immobiliers déjà échus dont l'EPFL demande l'apurement. Cette inscription correspond à l'état de fait au moment de la préparation de ce budget, sachant

que les négociations engagées dès l'été 2020 avec l'EPFL et d'autres partenaires potentiels se poursuivent. Par conséquent, s'il devait y avoir une issue plus favorable, qui permettrait notamment de diminuer le recours à l'emprunt, il en serait tenu compte lors d'une prochaine décision modificative du budget.

Les impôts 2021 : la pression fiscale n'est pas modifiée.

La fiscalité communale 2021 s'inscrit dans le contexte de la montée en charge de la réforme de la taxe d'habitation initiée par le Gouvernement, à savoir :

- 1) Le taux de la taxe d'habitation ne peut être modifié. Le taux antérieur soit 11,23% continuera donc de s'appliquer pour les seules résidences secondaires.
- 2) La perte de recettes résultant de la suppression de la taxe d'habitation qui était perçue sur les résidences principales sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le conseil municipal a voté le taux d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties de 44,19 % qui correspond strictement au taux communal antérieur reconduit : 28,29 % auquel s'ajoute le taux départemental de 15,90 %.

Cette décision qui consiste à maintenir l'imposition à son niveau antérieur est une mesure conservatoire.

En effet, si la fiscalité de la commune est plus élevée que la moyenne des communes comparables en raison notamment de son endettement, la normalisation de cette situation ne saurait aujourd'hui s'envisager en méconnaissance de la situation préoccupante liée la découverte de l'importance et de la nature des engagements contractés auprès de l'EPFL (Établissement Public Foncier Local).

2) Ensuite, le budget communal devra supporter une dépense dite de "fonds de concours" de 151 000 euros au bénéfice de la Métropole pour contribuer au financement de la réfection de trois ponts; réfection validée en 2018 et réalisée en 2019.

3) La restauration de l'église justifie l'inscription d'un crédit de 200 000 euros alors que les expertises techniques apportent encore des éléments de diagnostic complémentaires qui conditionnent l'engagement du chantier.

4) Le crédit inscrit pour la réfection des locaux du cabinet médical se monte à 40 000 euros.

5) Des travaux de réfection d'ampleur relativement limitée sont prévus concernant notamment les écoles pour 21 500 euros, les courts de tennis pour 15 000 euros, l'installation électrique de la mairie pour 5000 euros, les locaux

associatifs du gymnase pour 24 000 euros, étant précisé que ces derniers travaux sont jugés détachables de la réfection complète du gymnase laquelle devra faire l'objet d'une opération globale... plus tard.

Assainir les situations financière et patrimoniale afin de pouvoir travailler et construire sur des bases fiables.

5) La sécurité routière bénéficie d'un crédit de 20 000 euros notamment pour la signalétique concernant la vitesse dans l'agglomération.

6) Quant à la flotte des véhicules communaux vieillissante, elle est en cours d'évaluation et une somme initiale de 15 000 euros est prévue au budget pour renouveler un véhicule en 2021.

7) Dans une perspective d'action à moyen terme, des frais d'études seront engagés pour l'acoustique de la salle Poly'Sons, et pour le cimetière dont le sous-sol s'est révélé problématique.

8) Enfin, ce budget prévoit la construction d'un city stade dans la plaine, sur l'emplacement de l'actuel terrain de basket.

Cette dernière inscription symbolise le fait que notre équipe municipale n'entend pas se consacrer exclusivement à l'apurement des situations financières et patrimoniales, mais porte l'ambition de développer des projets au service de la vie collective, de la jeunesse, de la vie sportive et culturelle.

(1) Le square Charles Ferrère a été vendu à un promoteur par l'ancien maire en mai 2020 pendant le confinement pour la somme de 120 000 euros. Après étude du dossier, estimant que cette transaction spoliait la commune, nous avons engagé une action en justice dite de " rescision pour lésion".

GRUPE PATRIMOINE

Jeudi 8 avril 2021, le groupe de travail autour du patrimoine de Noyarey s'est reconstitué après quelques tentatives avortées à l'automne dernier en raison de la crise sanitaire.

Ce groupe est composé en grande partie d'un noyau dur d'anciens membres toujours très motivés auquel se sont ajoutés quelques nouveaux venus, passionnés eux aussi d'histoire locale.

Le groupe se propose de maintenir l'objectif d'une publication par an à destination des habitants afin de leur faire découvrir, comme à chaque publication, un nouvel aspect de l'histoire de Noyarey.

Pour mener à bien ses travaux, le groupe se réunit une fois par mois.

Malgré la pandémie, qui a donc retardé les premières réunions, une publication est prévue à l'automne avec pour sujet un aperçu de la vie de Noyarey dans les années 1930 à travers des textes d'enfants qui sont arrivés jusqu'à nous grâce à la pédagogie originale de leur instituteur, Raoul Faure, qui a enseigné avec sa femme, Alberte Faure, pendant une quinzaine d'années au village.

Si vous êtes intéressé par l'histoire et le passé de Noyarey, il est toujours possible de rejoindre le groupe. Pour cela vous pouvez adresser un message à l'adresse suivante : d.perrin@noyarey.fr

ou faire part de votre intention à l'accueil de la mairie et nous vous recontacterons.



Point sur le projet KP Promotion square Charles Ferrère

Le 7 juin 2021, une réunion a été organisée à l'initiative de la municipalité en présence de représentants de la Métro (L. Bustos, Vice-Président Aménagement et G. Jullien, Vice-Président Economie et Commerce), des commerçants concernés par ce programme immobilier, du promoteur du projet (J. De Giorgi - KP Promotion) et de représentants de la municipalité (N. Janin-Quercia, Maire, N. Goix, Adjointe et C. Truchet-Demare, Urbaniste).

L'objectif de cette rencontre étant d'une part que chacun ait le même niveau d'information et d'autre part que nous puissions accueillir dans de bonnes conditions les commerçants et les futurs habitants.

Les principaux sujets évoqués ont été :

- Le nombre de places de parking insuffisant prévu dans le projet (35 en sous-sol et 17 en surface). La commune et les commerçants ont fait part de leur inquiétude. Les 17 places prévues en surface ne seront pas suffisantes pour que les commerçants, les clients et les acquéreurs des logements puissent stationner. Ces éléments ont été entendus par le promoteur qui doit réfléchir à des propositions d'amélioration.
- La sécurisation des entrées/sorties du projet sur l'ex départementale (avenue Saint-Jean). Sur ce sujet, une réunion Métro/Commune est programmée courant juin.
- Le calendrier d'aménagement.
Le promoteur annonce l'échéancier suivant :
 - Fin de démolition de l'ancienne poste semaine 24
 - Terrassements et VRD : démarrage mi-août pour environ 2,5 mois
 - Ensuite environ 16 mois de travaux pour les bâtiments (soit une livraison prévue 1er trimestre 2023)
- Les aides proposées par la Métro.
Aide à l'investissement et aide pour l'achat de véhicules moins polluants, en lien avec la Zone à Faible Émission.

Un nouveau point d'étape, avec les mêmes participants, aura lieu le 28 juin 2021. Cette réunion devrait permettre d'apporter les précisions attendues par les commerçants tant au niveau du nombre de stationnements que de l'accès par l'avenue Saint Jean.



COMITÉ DES SAGES



Simone Louvat
75 ans
Quartier Dalmas
à Noyarey depuis l'été 1971
Ancienne éducatrice spécialisée
3 enfants et 4 petits enfants



Marie Hélène Grenier
71 ans
à Noyarey depuis 1974
Quartier du Maupas depuis 1986
Retraitée
2 enfants et 4 petits-enfants



Marcel Audoin
68 ans
à Noyarey depuis 1990
Ingénieur retraité
2 enfants



Didier Mignardot
64 ans
Nuceretain quartier Le Ruisset depuis
1987
Cadre retraité
3 enfants et 4 petits enfants



Le Comité Des Sages (CDS), créé par la nouvelle municipalité, est une instance indépendante des élus avec sa propre charte et son propre règlement intérieur.

Il a pour objectif de vérifier que la démocratie participative, induite par la municipalité, est bien présente dans l'exercice qu'elle pratique.

Le rôle du CDS est de faire connaître les avis et réflexions des habitants concernés, sur des propositions précises et élaborées par les élus et vérifie que ceux-ci en tiennent compte pour prendre leurs décisions finales.

Selon la nature des projets le CDS proposera à la municipalité des niveaux de concertation de la population allant de la simple information à destination des Nucerétains jusqu'à une plus ample concertation et participation active de tout ou partie de la population.

Le CDS est actuellement composé de 4 membres et peut en accueillir 6 autres. Il n'est pas réservé aux seniors et souhaite s'agrandir avec des personnes motivées et intéressées par la chose publique au niveau de notre village et ceci afin que le regard du CDS soit le plus large et le plus représentatif possible. Vous pouvez dès à présent contacter les membres du Comité Des Sages à l'adresse : [cgs@noyarey.fr](mailto:cds@noyarey.fr) ou consulter la rubrique du Comité Des Sages sur le site www.noyarey.fr/cds où vous trouverez les détails de la Charte et du Règlement Intérieur, puis faire acte de candidature auprès de Madame Le Maire.





Annie PONTHIEUX
Déléguée à la propreté
et à l'embellissement.

J'aime mon village, je le garde propre.

Quelques gestes pour garder nos espaces propres.

Déchets, mégots, déjections canines, encombrants, affichage sauvage : autant de choses qui sont susceptibles de nuire à la propreté de l'espace public et à notre environnement au quotidien.

Déposez vos déchets dans les corbeilles de rue, sinon dans votre poubelle.

Pour les propriétaires de chiens, respectez les espaces publics et équipez-vous de sacs réservés à cet effet.

Jetez vos mégots dans les cendriers personnels ou les corbeilles (en moyenne, il faut 12 ans pour qu'un mégot jeté par terre se dégrade complètement...)

Déposez vos encombrants en déchetterie. Pour trouver celle située la plus proche de chez vous, rendez-vous sur noyarey.fr/dechets

Vos bacs réservés à la collecte des déchets (extrait du règlement de la Métro).

Afin d'en réduire l'impact visuel, les bacs doivent être remisés sur l'espace privé après la collecte.

Réduisez vos déchets, pensez au compostage. Adoptons les bons gestes et respectons nos agents chargés de la propreté.



Expression libre des membres de la minorité.

Bonjour à toutes et tous

Nous souhaitons revenir sur les résultats de l'audit financier et des bâtiments publics, vu que nous n'avons pas été invité à participer à la précédente communication qui traitait ces sujets.

L'audit financier a conclu que la gestion de notre commune était saine et cela depuis 2008 (base de l'étude mais aussi depuis bien avant). Le désendettement a été continué durant cette période et l'investissement a aussi été significatif sur le mandat passé avec une salle polyvalente estimée par l'audit à 2 900 000 € tout en respectant l'équilibre financier. Et l'on aurait pu rajouter que cela s'est fait sans augmentation de la pression fiscale sur les ménages et en léguant un excédent budgétaire de plus de 700 000€ à la disposition de la nouvelle équipe !

Concernant les bâtiments de la commune, la valorisation de l'étude est supérieure à 10.500.000 € pour une

estimation de mise à niveau d'un montant inférieur à 10%. Il faut savoir que des délibérations ont été prises et votées par l'ancienne équipe municipale pour demander les subventions nécessaires. Ou en sont-elles ? Car cela permettra de réduire la charge qu'il était prévu de lisser dans le temps.

L'étude révèle aussi que notre population stagne et pour qu'elle se maintienne, il faut en moyenne 20 logements supplémentaires par an sous peine de voir nos dotations baisser.

Notre politique a été de faire des réserves foncières. L'objectif des achats de terrains permet de mettre en place des petits programmes immobiliers qui maintiennent la population et sont générateurs de recettes. Une opération immobilière rapporte tous frais payés (remboursement de L'EPFLG, VRD et frais) environ 200.000€ en moyenne pour 7 habitations, auxquels il faut ajouter la taxe d'aménagement et de façon pérenne les impôts locaux de

l'ordre de 2000€ par an par propriétaire. Enfin concernant les autres biens en portage, le développement du futur centre village pourrait les valoriser et donc permettre soit de les vendre ou de les garder à des fins de revenus mobiliers ou de réflexion pour des logements d'urgence.

Pour terminer gérer c'est prévoir et prendre soin de nos habitants et leurs fournir les services dont ils ont besoin. Pour ne pas augmenter la pression fiscale il faut générer des recettes supplémentaires ce que la précédente équipe municipale a fait avec méthode. Nous resterons vigilants. Nous regrettons que la crèche intercommunale ait été abandonnée, la faisabilité financière avait été validée et les programmes de logements en cours auraient amené la trésorerie nécessaire tout en continuant un désendettement maîtrisé.

Nous vous souhaitons un bel été

Bénédicte, Aldo, Christian



Le numérique au sein de la municipalité.

- Équiper les agents administratifs et techniques avec le matériel informatique et téléphonique indispensable pour mener à bien leurs différentes missions.
- Assurer la communication entre les différents bâtiments municipaux.
- Choisir les logiciels métiers les plus adaptés au contexte de la commune.
- Conduire la commune vers la conformité RGPD (Règlement général sur la protection des données).
- Permettre au personnel et aux élus de disposer d'outils de collaboration et de bureautique.
- Assurer la continuité de service des différentes applications utilisées par les services.



Kévin PORTIER
Conseiller délégué à la communication et au numérique.

États des lieux en juin 2020.

La gestion et le pilotage de l'informatique est assurée par un agent dédié, employé au 3/5ème. Lui seul possède une vision complète des différents systèmes, parcs matériels et logiciels. De par sa polyvalence, il assure les missions suivantes :

- Étude, achat, déploiement et maintenance des infrastructures informatiques et des systèmes au sein de la mairie et de l'école (réseaux, postes de travail, serveurs, téléphonie, contrôleur de domaine, copieurs)
- Étude, achat, installation et administration des solutions logicielles nécessaires au fonctionnement de la mairie (outils collaboratifs, bureautique, comptabilité, état civil, enfance...)
- Maintenance technique du site web.
- Gestion des accès aux bâtiments municipaux et octroi des badges.

Il existe des serveurs physiques détenus par la mairie, sur lesquels est hébergée une partie des applications métiers utilisées par les services (gestion financière / enfance / RH, état civil, outils collaboratifs), ainsi que les documents partagés par les élus et

agents (documents administratifs, photos, dossiers projets). L'intégralité du parc informatique n'est plus sous garantie matérielle. Le restant des solutions logicielles est hébergé sur un serveur "cloud" (OVH), en particulier le site web.

En ce qui concerne les outils de collaboration, il existe un ensemble de solutions déployées sur place pour la gestion des emails, calendrier et bureautique, dont une part est open-source.



Constat.

La connaissance des environnements et les décisions techniques sont concentrées sur le seul responsable informatique sous contrat aux 3/5ème, et dont le contrat prend fin en septembre 2020. Cette fonction informatique, indispensable au bon fonctionnement des différents services, est un goulot d'étranglement du fait qu'il n'y ait qu'un seul intervenant. D'autant plus qu'il n'existe aucune démarche de priorisation et de suivi des demandes et incidents.

L'hébergement sur des serveurs physiques détenus par la commune, et à garantie matérielle échue, fait courir un risque important d'interruption de service en cas de crash machine.

Les retours utilisateurs confirment que les outils collaboratifs en place manquent de fonctionnalités pour travailler efficacement (édition des fichiers en ligne, gestion des fichiers limitée et pas homogène) et la plupart des usagers ont du mal à se repérer.

Actions majeures réalisées depuis juin 2020.

Nous avons ciblé nos actions en priorisant selon le risque encouru : principalement, il s'agit de sécuriser les données et de maintenir la continuité de service des différentes applications nécessaires au fonctionnement de la commune. De plus, nous souhaitons simplifier la gestion du périmètre informatique en redistribuant des process comme la sécurité des accès aux bâtiments municipaux au policier municipal. Enfin, nous voulons apporter plus de lien et de confort aux différents acteurs municipaux en renouvelant les équipements et logiciels obsolètes.

• Sous-traitance des prestations informatiques.

Le risque encouru par un départ du responsable informatique (en fin de contrat), ainsi que par la trop grande concentration du savoir sur celui-ci nous a conduits à externaliser la gestion de notre informatique vers un prestataire dédié.

L'avantage d'un tel choix est d'abord de déporter la gestion d'un métier qui n'est pas celui d'une mairie de la taille de Noyarey, de sécuriser notre parc et nos services, ainsi que de maîtriser nos dépenses.



Nous avons porté notre choix vers la société AAMSET sur un contrat d'infogérance complète, c'est-à-dire :

- Maintenance en conditions opérationnelles du parc matériel et logiciel, avec dépannage 7j / 7 et des temps d'intervention rapide.
- Assistance utilisateurs et conseil sur notre système d'informations.
- Administration des différentes solutions logicielles (gestion des accès, renouvellement des licences, paramétrage).

Le coût annuel forfaitaire de cette prestation est d'environ 25 000 € TTC, ce qui est inférieur au salaire chargé annuel d'un responsable informatique.

• Choix et déploiement d'Office 365.

La gestion des différents projets et une communication interne fluide sont une brique essentielle dans l'organisation de la commune, c'est pourquoi nous avons défini comme une priorité le fait de disposer d'une solution collaborative simple et efficace. Les solutions collaboratives qui étaient en place ne donnaient pas un usage satisfaisant, et étaient difficilement maintenables par notre prestataire.

Nous avons fait le choix de partir sur du standard qui a fait ses preuves en entreprise, Office 365, en version cloud pour bénéficier des évolutions et de l'hébergement distant. Les différents outils présents dans cette suite ont l'avantage d'être connus par une partie de nos agents et élus.

Concernant le tarif d'une telle solution, il émerge à moins de 4 000 € TTC / an, sur les bases du tarif négocié par l'UGAP (groupement des achats des organismes publics)



• Renouvellement du parc des écoles.

Les équipements utilisés dans les salles informatiques de l'école élémentaire pour les enfants ont été modernisés et des vidéoprojecteurs ont été installés dans certaines classes. Nous sommes convaincus que la généralisation des moyens numériques à l'école va dans le sens d'une maîtrise de l'information et de la communication pour tous, en commençant par nos enfants.

EN BREF

L'étude de la cellule informatique de la mairie a révélé des risques importants, principalement au niveau de la continuité de service. Par conséquent, le fonctionnement se rationalise sur l'aspect organisationnel, budgétaire et juridique => externalisation de l'informatique, renégociation des contrats de téléphonie, mise en conformité RGPD.

Nous investissons et nous investirons encore au cours du mandat dans les équipements et outils numériques pour améliorer l'efficacité de la municipalité ainsi que notre capacité à décider. Nous souhaitons proposer également des services innovants aux Nucerétains, le premier étant une application citoyenne sur smartphone.

• Initialisation de la mise en conformité RGPD.

La réglementation européenne impose un nouveau cadre sur la détention et le traitement des données à caractère personnel depuis 2016 : il s'agit de la RGPD (règlement général sur la protection des données). Il y a nécessité pour les organismes privés et publics de se mettre en conformité vis-à-vis de cette réglementation. Grenoble Alpes Métropole s'est saisie du dossier au titre de sa propre conformité et de celle des communes de l'agglomération. La Métro a pour cela initié un marché public pour auditer le fonctionnement des communes et les traitements des données à caractère personnel qui en incombent.

Noyarey a par conséquent été sollicité tout au long de cette démarche d'audit, pour mieux comprendre les enjeux de la RGPD dans notre fonctionnement quotidien, et surtout pour obtenir les livrables nécessaires à la réalisation de la mise en conformité (référentiel des traitements de la commune et non-conformités probables ou constatées).

Il ne s'agit là que de la première étape, Grenoble Alpes Métropole réfléchit maintenant à mettre à disposition des communes un DPO mutualisé (responsable de la protection des données).

• Revue des contrats téléphonie / internet.

En évoquant la problématique d'équiper les différents services en fibre optique, nous avons passé en revue les différents contrats de connexion internet des bâtiments, de la téléphonie fixe et la téléphonie mobile. Le montant cumulé annuel nous a paru exorbitant, et la gestion de ces flottes un peu compliquée (techniquement et commercialement).

En pleine période de rationalisation des budgets de fonctionnement, nous avons trouvé opportun de mettre en concurrence des opérateurs téléphoniques pour réduire les coûts liés à ces prestations internet / téléphonie, tout en améliorant les services fournis (passage à la fibre sur les écoles/mairie/Polysons). Cette négociation va nous permettre d'économiser près de 6000€ annuel (soit une économie de 45%).

Le chantier en est à sa phase de migration, nous espérons un déploiement total d'ici la rentrée.

Stratégie à court et moyen terme.

• Extinction complète des serveurs et applicatifs hébergés physiquement à la mairie.

Le maintien de la continuité de service des différents logiciels ne pourra être assurée définitivement que si la viabilité/sécurité des serveurs en mairie est pérennisée, ou si nous basculons les applications sur des services Cloud. Nous opterons pour la 2ème solution avec le conseil de notre prestataire, ainsi nous maîtriserons mieux les coûts

inhérents aux services logiciels, et nous délèguerons toutes les contraintes de maintenance et d'hébergement aux éditeurs. Ce n'est définitivement pas le métier d'une municipalité comme la nôtre de maintenir des infrastructures dans nos locaux.

• Réfléchir à des solutions mutualisées, se tourner vers la Métro.

Nos moyens et nos compétences sont limités dans le choix de services et solutions numériques. C'est pourquoi nous trouvons essentiel de se tourner vers Grenoble Alpes Métropole afin de travailler avec eux sur de potentiels services informatiques mutualisés, ou des achats groupés. Nous bénéficierons peut-être d'outils innovants ou de services transversaux Métro / communes.

Nous réfléchissons également à nous équiper en outils d'aide à la décision, notamment en ce qui concerne l'établissement des budgets.

• Inclusion numérique du village.

Nous avons beaucoup évoqué le digital dans un cadre de fonctionnement interne de la commune. Mais nous n'oublions pas que les outils numériques ont aussi vocation à créer du lien avec vous, les habitants de Noyarey.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons une application citoyenne, un service innovant dans lequel vous trouverez un concentré d'informations sur Noyarey. Vous trouverez un encart dédié à cette application, à ses apports et son utilisation.

CONNAISSEZ-VOUS LE SIRD ?

Historique.

Le 1er mars 1996, création du SIRD (Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac) en remplacement du SIVOM existant, entre les communes de Fontaine, Noyarey, Sassenage, Seyssinet Pariset, Seyssins et Veurey Voroize. A cette date un arrêté, confirmant la formation du SIRD a été déposé en Préfecture et enregistré par l'ensemble des Conseils Municipaux des 6 communes concernées.

Objet principal.

« Construction et maintenance des gymnases et équipements sportifs liés aux établissements scolaires ». Deux autres services supplémentaires dénommés « emploi-insertion » qui a été repris par la METRO en 2019 et « médiation sociale et tranquillité publique » confiées à une association rémunérée par le SIRD. (Dépôt de bilan de l'association le 31/12/2020). Rencontre avec une nouvelle association en mai 2021, pour faire perdurer ce service, avec un essai de 3 mois.

Composition.

1 président, 5 vices présidents rémunérés (ce sont les maires de chaque commune). Il s'agit d'une présidence tournante, chaque Maire devenant Président selon un cycle de 2 ans. Actuellement c'est le Maire de Fontaine qui a cette charge. En plus 3 délégués par commune (élus) qui ont été ramenés à 2 délégués (modification statuts le 24/09/2019) non rémunérés. Actuellement pour Noyarey, il s'agit de Pierre GUIGA (Conseiller délégué aux travaux) et Patrick COMMERE (Conseiller délégué aux associations)

Financement.

Prélèvement via les taxes locales, proportionnellement au nombre d'habitants par commune. Coût pour les habitants de Noyarey : Un document, fourni par le SIRD nous précise le coût pour les habitants de Noyarey depuis 2002 jusqu'à 2020 inclus, soit pour

ces 19 années : $1\ 283\ 347\ \text{€} / 19 = 67\ 545\ \text{€}$ en moyenne par an. Si on extrapole depuis 1996, nous arrivons à une somme globale de $(67\ 545 \times 6) + 1\ 283\ 347 = 1\ 688\ 617\ \text{€}$, soit une moyenne d'environ 65 € par foyer fiscal par an.

Utilité pour Noyarey.

Possibilité d'utiliser pour nos associations le gymnase Aristide Bergès, selon un planning annuel établi par le SIRD, pour les enfants de Noyarey de disposer via le collège Flemming et le lycée Bergès d'installations sportives de haut niveau. De profiter du service « médiation sociale et tranquillité publique », utilisé pendant un temps.

Constat.

Les communes se posent à ce jour la question : Doit-on dissoudre le SIRD ? Quel coût ? Modifier l'objet du SIRD ?

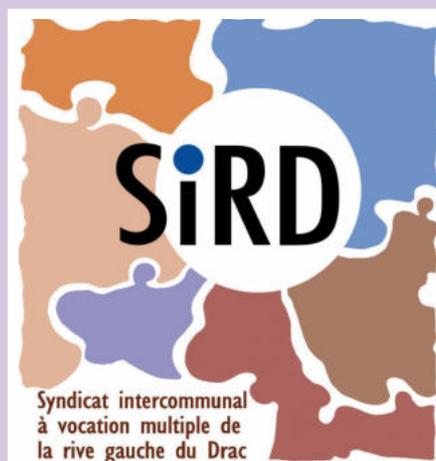
Quelles solutions.

Le Département pourrait reprendre tous les gymnases rattachés à un collège, ce qui représente la quasi-totalité, puisque seul Bergès est rattaché à un lycée qui dépend de la Région. Des études vont être menées par un cabinet pour définir les différentes solutions avec les coûts correspondants pour la continuation du SIRD : nouvel objet, une ou plusieurs communes qui se retirent, la dissolution pure et simple. ?...

Liste des gymnases gérés et/ou entretenus par le SIRD.

Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset, Georges Nominé à Seyssinet-Pariset, Alexandre Fleming à Sassenage, Yves Brouzet à Seyssins, Jules Vallès à Fontaine, Gérard Philippe à Fontaine.

L'ensemble de ces gymnases ont été remis à neuf, sauf Fleming qui est une construction récente.



LES MUTUELLES COMMUNALES DITES AUSSI MUTUELLES DE VILLAGE.

Aujourd'hui de plus en plus de municipalités ont décidé de mettre en place une mutuelle communale souvent appelée mutuelle de village.

Ce concept permettant ainsi l'accès aux soins à un plus grand nombre de personnes est un enjeu social car 8% des Français n'ont pas de complémentaire santé ce qui représente 5 millions de la population.

L'objectif de la mutuelle communale c'est d'abord de permettre à tous d'accéder à une complémentaire santé avec des prestations de qualité, attractive pour la collectivité et sans coût pour la commune.

**Une seule condition :
habiter ou travailler
dans la commune.**

C'est aussi une liberté de choix sans aucune obligation d'adhésion avec comme seule obligation, résider ou travailler sur la commune.

Seniors, demandeurs d'emplois, travailleurs non salariés, étudiants peuvent prétendre à cette mutuelle.

La souscription du contrat permet une prise en charge immédiate des dépenses de santé, et ce, sans sélection médicale, ni questionnaire de santé. L'adhérent n'effectue pas non plus d'avance d'argent grâce au

tiers payant et enfin aucune condition d'âge n'est requise.

Mettre en place une mutuelle communale a été l'un des projets phare de notre campagne, et ce dernier après étude de plusieurs propositions a permis à conduit à un grand nombre d'adhésions.

Notre choix s'est porté sur Mutualp qui présentait des avantages non négligeables contrairement à un courtier ou un assureur, car cette mutuelle est à but non lucratif, ne dégage pas de bénéfice et n'a pas d'actionnaires à rémunérer, ce qui rend les tarifs plus attractifs.

Mutualp propose également un large éventail de niveaux de garantie pour pouvoir répondre aux attentes et besoin du plus grand nombre et une remise de 20% sur le montant de la cotisation des deux membres des couples (mariés pacsés ou concubins) inscrits sur le même

contrat et pour les familles, gratuité de la cotisation à partir du 3ème enfant. Aujourd'hui après une réunion publique et l'organisation de permanences Mutualp a enregistré une vingtaine de souscriptions, le

**4 niveaux de garantie
pour pouvoir répondre
aux attentes et besoins
du plus grand nombre.**

bouche à oreille fonctionne bien et de nouvelles permanences devront très bientôt être mises en place afin de permettre aux Nucérétains de bénéficier de cette mutuelle aux prestations et avantages de qualité.

Si vous souhaitez en savoir plus tout de suite sur ce dispositif, faites vous connaître à l'accueil de la mairie.



SERVICES GRATUITS



**Gratuits et réservés aux Nucérétains,
ces services sont accessibles sur simple demande.**

PERMANENCES JURIDIQUES



Un service public gratuit et ouvert à tous pour être écouté, informé, conseillé...

Ces permanences sont assurées par deux avocats à tour de rôle, et se tiennent en mairie à raison d'un rendez-vous tous les quarts d'heure. Inscription obligatoire auprès de la mairie, une semaine avant au minimum.

Maitre Chaval

- Droit du dommage corporel
- Assurances des particuliers
- Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale
- Droit de la santé
- Procédures civiles
- Droit des sociétés commerciales et professionnelles
- Droit commercial, des affaires et de la concurrence

Maitre Catherine RUAULT

Domaines civil :

- Droit des personnes et de la famille
- Divorce
- Droit bancaire et boursier
- Droit de la copropriété et propriété immobilière
- Droit immobilier et de la construction

Domaines public :

- Droit du travail
- Droit commercial

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE



Le CCAS met gratuitement à votre disposition ce service qui consiste à vous accompagner dans vos démarches administratives : rédaction de courriers divers, procédures dématérialisées (impôts, CAF, Pôle emploi.).

Afin de vous assister, Irène LAURENT, Ecrivain Public vous recevra en Mairie lors d'une permanence qui se tiendra le dernier jeudi de chaque mois, de 14h30 à 17h30.

La confidentialité de vos échanges sera respectée car cette personne est tenue au secret professionnel. Il est important de préciser qu'elle n'est ni conseillère juridique (d'autres permanences juridiques existent) ni conseillère fiscale mais qu'elle sera votre « plume » et accomplira les tâches à votre place.

N'hésitez pas à utiliser ce nouveau service gratuit destiné à vous aider.

Retrouvez toutes les dates des permanences sur le site de la mairie, rubrique AGENDA, noyarey.fr/agenda ou adressez-vous en Mairie pour toute demande d'information.

Téléphone : 04 76 53 82 01 - E-mail : accueil@noyarey.fr

ARCHITECTE CONSEILLER



VOUS VOULEZ CONSTRUIRE, REHABILITER, RESTRUCTURER UN BÂTIMENT, ECONOMISER DE L'ÉNERGIE...

Avant tout projet, venez rencontrer le nouvel architecte conseiller du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), Geoffrey MICHEL

Vous voulez construire :

L'architecte conseiller vous accompagne gratuitement pour réfléchir sur l'implantation de votre construction, sa conception et celle du jardin, l'utilisation des énergies renouvelables. Il vous guide également pour faciliter vos démarches administratives en urbanisme.

Vous envisagez de réhabiliter :

L'architecte conseiller vous donne des idées pour transformer une habitation, valoriser votre patrimoine, repenser votre mode de chauffage, rénover une toiture, faire un ravalement, etc.

Vous désirez restructurer un bâtiment :

L'architecte conseiller vous guide pour repenser l'aménagement, restaurer, isoler de manière efficace, créer une nouvelle ouverture, aménager un espace de vie, créer une extension, etc.

Vous souhaitez économiser de l'énergie ou employer une énergie renouvelable :

L'architecte conseiller vous renseigne et vous propose, si besoin, les coordonnées d'un point information énergie (AGEDEN) et les conseils financiers et juridiques (ADIL) pour faciliter vos démarches en toute indépendance.

Préparation de l'entretien avec votre architecte conseiller

Un plan de votre terrain, si possible dressé par un géomètre. Indiquant :

- Le nord, les limites du terrain et ses bornes.
- Les courbes de niveau, pour bien apprécier le relief.
- Les voies de desserte (talus et déneigement).
- Les constructions voisines.
- Les arbres, murs, clôtures existants.
- Les canalisations d'eau et d'assainissement.
- Les poteaux ou bornes EDF.
- Indiquez au crayon l'emplacement de votre maison. (Ce document vous sera très utile par la suite).

Plans, coupe sur terrain, façades (au 1/100e)

Quelques photos prises de près ou de loin permettant de voir :

- Où se situe votre terrain ou la maison que vous voulez aménager.
- Quels sont les éléments qui l'entourent (maisons, végétation).
- Comment tout cela s'inscrit dans le « grand paysage » alentour.

Tout autre document en votre possession (avis mairie, DDT, UDAP...)

Vous pourrez obtenir un extrait du cadastre ainsi que le règlement de la zone du PLU en mairie, à l'occasion de votre rendez-vous avec l'architecte conseiller.

L'architecte conseiller, choisi par la commune de Noyarey, conseille gratuitement les candidats à la construction ou à la rénovation, mais ne peut en aucun cas se substituer à un architecte maître d'oeuvre.

VOUS SOUHAITEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC L'ARCHITECTE CONSEILLER ?

merci de contacter le service urbanisme et environnement de la commune :

04 76 53 82 01

urbanisme@noyarey.fr

MANIFESTATIONS DU 2ème SEMESTRE

Le calendrier des ouvertures annoncées par le Président s'est allégé et je tiens à remercier la municipalité de nous autoriser à vous faire part des animations prévues au calendrier pour le 2ème semestre 2021. Enfin le ciel s'éclaircit, et ces moments tant attendus nous permettent d'envisager l'avenir avec des lueurs d'espoir.

Le Comité des Fêtes a donc l'immense plaisir de vous faire part de la programmation des animations jusqu'à la fin de l'année. Il est bien entendu que ce sera en fonction des règles sanitaires du moment.

- **13 juillet 2021** : bal et feu d'artifice à l'Espace Charles de Gaulle
- **23 Octobre 2021** : Concert avec le chœur d'hommes « SOLORMA » qui nous fera entrer au cœur de la Corse – Eglise de Noyarey
- **13 Novembre 2021** : Concert avec le cercle mandolinistes d'Eybens à l'Eglise de Noyarey
- **18 et 19 Décembre 2021** : Concert de Noël à l'Eglise de Noyarey ou salle POLY'Sons

Nous espérons que vous serez nombreux à profiter de ces bons moments conviviaux qui nous ont tant manqué. Je compte sur vous, mais pensez à réserver les places seront sans doute avec une jauge réduite.

A très bientôt.
Annie HENRY
Présidente du Comité des Fêtes



Autorisations du Droit des Sols & État civil



DECLARATIONS PREALABLES

038-281-20-20055
Alain GORET
4545 route d'Ezy
Piscine 32 m²
Accordé le 26/03/21

038-281-20-20056
Karlvee BOUTON
518 avenue de St-Jean
Division parcellaire
Accordé le 09/02/21

038-281-21-20001
Christian PAILHES
39 chemin Blanchard
Garage ossature bois semi ouvert
Accordé le 22/02/21

038-281-21-20002
Arnaud BOULAS
335 rue du Maupas
Création de fenêtre
Accordé le 22/02/21

038-281-21-20003
Françoise KLAËYLE
83 Rue du 19 Mars 1962
Piscine de 18 m²
Accordé le 22/02/21

038-281-21-20004
Gaëlle DA COSTA
311 chemin des noyers
Clôture grillage
Accordé le 22/02/21

038-281-21-20005
Michel GIRAUD
211 rue de l'église
Abri bois de 14,68 m²
Accordé le 22/02/21

038-281-21-20006
Didier MIGNARDOT
42 Le Ruisset
Modification de clôture
Accordé le 22/02/21

038-281-21-20007
Jean-Pierre CERANTOLA
48 rue de la Fontaine du Merle
Modification de façade
Accordé le 22/02/21

038-281-21-20008
Sylvain GIRAUD
263 impasse des Glairons
Clôture
Accordé le 26/03/21

038-281-21-20009
PEREZ Florent
95 route de la Vanne
Piscine de 30 m²
Accordé le 09/03/21

038-281-21-20010
Joao AFONSO
76 chemin de l'Île Dalmas
Piscine de 28 m²
Accordé le 09/03/21

038-281-21-20011
Gaëlle DA COSTA
311 chemin des noyers
Changement volets
Accordé le 11/03/21

038-281-21-20012
Rémi PELLEREJ
366 chemin du Diday
Création de fenêtre de toit + clôture
Accordé le 11/03/21

038-281-21-20013
Lionel VERA
34bis place Victor Jat
Création d'une cave de 9m² et extension d'un balcon existant
Accordé le 23/03/21

038-281-21-20014
Bruno GORUIS
232 chemin du Moulin
Création d'une structure démontable type chapiteaux de réception
Refusé le 12/04/21

038-281-21-20016
Catherine PAILHES
39 chemin Blanchard
Remplacement de menuiserie existante
Accordé le 20/04/21

038-281-21-20017
Fernando LOPES CARNEIRO
381 chemin du Moulin
Abri de jardin et prolongation d'un mur de clôture
Accordé le 20/04/21

038-281-21-20018
Dominic FONTANA
290 chemin de Pra-Paris
Clôture, Portail, Portillon
Accordé le 20/04/21

038-281-21-20019
Alfio PENNISI
396 rue Léon Porte
Rénovation d'un mur existant en pierre et ouverture d'un portillon
Accordé le 20/04/21

038-281-21-20020
Yvon PERET
229 rue Abbé Cuchet
Abri de jardin de moins 1,80m de hauteur et 5,96m² de surface
Accordé le 20/04/21

038-281-21-20021
Johan PIETRAS
342a chemin des Bauches
Ravalement des façades Nord-Est et Sud-Ouest
Accordé le 27/04/21

038-281-21-20022
Pascal FAUCHE
395 rue du Maupas
Clôture
Accordé le 20/04/21

038-281-21-20023
Thomas SCHIAVONE
2 les Hauts du Ruisset
Piscine de 32 m²
Accordé le 20/04/21

038-281-21-20024
Maxime BERILLE
325 rue du Maupas Tonnelle
Accordé le 20/04/21

038-281-21-20025
Frédéric FERREIRA
8 impasse Léon Oddos
Rénovation d'un mur et construction d'une piscine de 22m²
Accordé le 06/05/21

038-281-21-20026
Valentine BLACHE
245 chemin du Meney
Installation d'un tunnel pour stockage de fourrage
Accordé le 11/05/21

038-281-21-20027
Caroline GOMASHIE
596 chemin du Moulin
Clôture + volets
Accordé le 06/05/21

038-281-21-20028
Philippe MAZIUO
96 rue de l'Église
Peinture portail
Accordé le 06/05/21

038-281-21-20029
Mickaël MASCIAVE
98 rue François Jorquera
Piscine de 26,25 m²
Accordé le 06/05/21

038-281-21-20030
Yvon PERET
229 rue Abbé Cuchet
Abri de jardin
Accordé le 06/05/21

038-281-21-20031
Bruno GORUIS
232 chemin du Moulin
Modification de la structure démontable
En cours d'instruction

038-281-21-20032
Robert LETIZIA
216 rue de la Fontaine du Merle
Installation pergola
Accordé le 11/05/21

038-281-21-20033
Jean-Claude FAURE
23 chemin des Noyers
Piscine de 16 m²
Accordé le 11/05/21

038-281-21-20034
SAS Foncière des Dauphins
ZA des Moironds, Pra-Paris
Création de 3 portes sectionnelles
Accordé le 18/05/21

038-281-21-20035
Nicolas SIMOES
39 impasse Léon Oddos
Piscine de 18m²
Accordé le 11/05/21

038-281-21-20036
Sébastien COUDRY
355 rue Léon Porte
Clôture de 1m50 de haut et 15m de long largeur 20cm
En cours d'instruction

038-281-21-20037
Sébastien COUDRY
355 rue Léon Porte
Création d'une terrasse
En cours d'instruction

038-281-21-20038
Colette DEMESSANT
327 rue du Maupas
Installation de volets roulants
En cours d'instruction

038-281-21-20039
Catherine FRIER
54 chemin des mûres
Extension habitation
En cours d'instruction

038-281-21-20040
Alain BREUIL
116 rue du Maupas
Création d'une fenêtre sur cave semi enterrée
En cours d'instruction



PERMIS DE CONSTRUIRE

038-281-18-20004
M02
ALEXO M. LEVRAT
303-309 rue Léon Porte
Modifications de façades, toitures et espaces extérieurs
Accordé le 09/02/21

038-281-20-20009
M. METZGER et Mme ARIOLI
250 rue du Pailier
Maison de 92,64 m² et garage de 20,71 m²
Accordé le 09/02/21

038-281-16-20003
T02
SAS Foncière des Dauphins, représentée par Alexandre DELAYE
Pra Paris
Transfert Sas Foncière du Dauphiné à SAS SOLIMMO
Accordé le 01/02/21

038-281-20-20003-
M04
Fanny BORSELLINO et Mickaël GONNET
357 rue Léon Porte
Modification de piscine, façade, clôture
Accordé le 23/03/21

038-281-21-20001
Frédéric FERREIRA
8 impasse Léon Oddos
Maison de 111,45 m²
En cours d'instruction

038 281 19 20015
M01
PLURALIS et ISALIS
500 et 512 avenue Saint Jean
Modification de façades, déplacement d'un bâtiment, ajustement des locaux vélos
En cours d'instruction

038-281-21-20002
Structure Bois
ZA des Moironds, Noyarey / Sassenage
Extension d'un atelier de production
En cours d'instruction

038-281-21-20003
SAFILAF
429 rue du Maupas
3 maisons groupées (lot 11)
En cours d'instruction

038-281-21-20004
SAFILAF
455 rue du Maupas
4 maisons groupées (lot 14)
En cours d'instruction

038-281-21-20005
SAFILAF
447 rue du Maupas
3 maisons groupées (lot 13)
En cours d'instruction

038-281-21-20006
Daniel SOTIAUX
680 avenue Saint Jean
Maison de 94,87 m² et garage de 19,98 m²
En cours d'instruction

038-281-21-20007
Daniel SOTIAUX
682 avenue Saint Jean
Maison de 87,41 m² et garage de 16,30 m²
En cours d'instruction

038-281-21-20008
Daniel SOTIAUX
676 avenue Saint Jean
Maison de 91,22 m² et garage de 15,99 m²
En cours d'instruction

038-281-21-20009
Daniel SOTIAUX
678 avenue Saint Jean
Maison de 106,43 m² et garage de 19,98 m²
En cours d'instruction

038-281-21-20009
Daniel SOTIAUX
678 avenue Saint Jean
Maison de 106,43 m² et garage de 19,98 m²
En cours d'instruction

038-281-21-20010
Sébastien COUDRY et Céline RONGET
355 rue Léon Porte
Maison de 129,73 m² et garage de 14,11 m²
En cours d'instruction

038-281-21-20011
Edouardo RAMOS
400 rue de l'Eyrard
Maison 132,22 m² + piscine de 28 m²
En cours d'instruction

038-281-21-20012
BURGIO-BOYER
359 rue Léon Porte
Maison de 106,92 m² et garage de 19,95 m²
En cours d'instruction



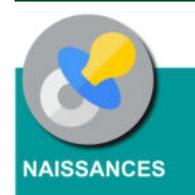
PERMIS D'AMENAGER

038-281-20-20003
SAFILAF
rue du Maupas et rue du 19 mars 1962
Aménagement d'un ensemble immobilier comportant 10 maisons individuelles, 3 lots de maisons groupées (10 maisons), 1 bâtiment de logements intermédiaires sociaux, et 1 bâtiment de logements en accession en cours d'instruction

038-281-20-20004
SAFILAF
455 rue du Maupas
4 maisons groupées (lot 14)
En cours d'instruction

038-281-20-20005
SAFILAF
447 rue du Maupas
3 maisons groupées (lot 13)
En cours d'instruction

038-281-20-20006
SAFILAF
455 rue du Maupas
4 maisons groupées (lot 14)
En cours d'instruction



NAISSANCES

8 janvier 2021
Abel, Philippe, Michel GIRAUD

20 février 2021
Cassie, Tessa LINARES



24 février 2021
Mia, Viviane, Nadège CARUANA

28 février 2021
Bastien, Gabriel CAPDEVILLE MOREL

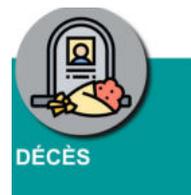
03 avril 2021
Will, Yves, Philippe GONTIER

22 avril 2021
Nolan, Pierre MANIN

22 avril 2021
Lola MANIN

8 mai 2021
Camille, Pierre GINIER-GILLET

26 mai 2021
James, Eric, Jeanluc ROSSI



DÉCÈS

04 janvier 2021
Antoinette IAFRASE épouse LERAGE

30 janvier 2021
Gisèle, Louise, Marcelle LOMINE épouse JUZON

8 mars 2021
Joëlle, Anne, Marie-Noëlle JOLIS

12 mars 2021
Josette, Andrée, Mathilde BEYNEL épouse ZANETTO

18 avril 2021
Laure, Clémentine ZAÏ épouse TURC

23 avril 2021
Ancilla, Thérèse PELIZZARI épouse DUPLAT

24 avril 2021
Patrick, Ange Daniel ROUX

28 mai 2021
Thérèse, Marguerite ALLIBERT épouse DÉPLANTE

31 mai 2021
Laura, Marie LOMEN épouse MAVRIDIS

PLAN CANICULE



Vous connaissez une personne de plus de 60 ans, isolée ou en difficulté, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noyarey peut lui offrir un accompagnement personnalisé.

Différentes solutions existent : le transport à la demande, le portage des repas ou une aide administrative via un écrivain public.

Il vous suffit de prendre contact avec la mairie.

ZFE : ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Une ZFE (Zone à Faibles Emissions) est une zone urbaine dont l'accès est réservé aux véhicules les moins polluants afin de réduire la pollution et améliorer ainsi la qualité de l'air.

27 communes métropolitaines sont entrées dans ce dispositif : Bresson, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Corenc, Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Jarrie, La Tronche, Meylan, Montchaboud, Noyarey, Poisat, Pont-de-Claix, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères ainsi que le Domaine Universitaire, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcas, Venon, Veurey-Voroize.

L'ensemble des véhicules utilitaires légers et les poids lourds les plus polluants (catégorie N sur la carte grise) sont concernés par la ZFE, que leur usage soit professionnel ou personnel. L'identification se fait par les vignettes Crit'air. Le calendrier d'interdiction de circulation prévu doit permettre aux acteurs économiques -qui ont été associés à la démarche dès 2015- ainsi qu'aux particuliers concernés de s'adapter et d'anticiper le renouvellement de leurs véhicules :



- Les véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds « non classés » et classés CQA 5 sont interdits depuis février 2020.
- Depuis le 1er juillet 2020, cette interdiction est étendue aux VUL et poids lourds classés CQA 4.
- Dès le 1er juillet 2022, cette interdiction sera étendue aux VUL et poids lourds classés CQA 3.
- Dès le 1er juillet 2025, cette interdiction sera étendue aux VUL et poids lourds classés CQA 2.

À cette échéance, l'accès et le stationnement dans la ZFE seront réservés aux VUL et poids lourds équipés de vignettes Crit'Air 1 et Électrique.

Retrouvez toutes les informations sur la ZFE et l'accompagnement proposé aux professionnels sur le site de Grenoble Alpes Métropole : grenoblealpesmetropole.fr



MAIRIE
75 rue du Maupas 38360 Noyarey
04 76 53 82 01
accueil@noyarey.fr
www.noyarey.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi : 8h30-12h - 14h30-17h30
Mardi : 8h30-12h - 14h30-17h30
Mercredi : 8h30-12h
Jeudi : 8h30-12h - 14h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h - 14h30-16h30

Élu d'astreinte **04 76 53 92 59**
(uniquement en dehors des heures d'ouverture de la mairie)

SÉCURITÉ - URGENCES

Gendarmerie de Sassenage **04 76 27 42 17**
Police municipale **07 85 69 05 20**
Police secours **17**
Pompiers **18**
SAMU **15**
Numéro d'appel d'urgence **112**
Centre anti-poison **04 72 11 69 11**
Pharmacie de garde **3915**
Secours en montagne **04 76 22 22 22**
Urgence dépannage gaz naturel **0 800 47 33 33**
Urgence dépannage électricité **09 72 67 50 38**

SERVICES PUBLICS

École maternelle La Coccinelle **04 76 53 93 82**
École élémentaire Le Mûrier **04 76 53 95 71**
Cantine **04 76 53 87 10**
Réservation cantine **04 76 53 73 74**
La garderie des P'tits Bouts **04 76 53 90 07**
Les Petits Malins **04 76 53 83 62**
Le service jeunesse - APJNV **04 76 53 73 74**
CCAS **04 76 53 82 01**
Bibliothèque **04 76 53 91 17**
Transport à la demande SEMITAG **04 38 70 38 70**
Service local de solidarité **04 57 42 50 00**
Permanences juridiques gratuites : organisées en mairie sur rdv **04 76 53 82 01**

Élus d'astreinte
04 76 53 92 59

Le numéro de téléphone de l'Élu d'astreinte est réservé aux situations graves et urgentes, en dehors des heures de fonctionnement des services de la mairie.

GRENOBLE ALPES METROPOLE
Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble Cedex
04 76 59 59 59
www.grenoblealpesmetropole.fr

Voirie et gestion des déchets **0 800 500 027**
Déchèterie intercommunale Sassenage / Noyarey
Ouverte du mardi au vendredi de 12h30 à 18h30, samedi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h30

Eau potable **04 76 86 20 70**
En cas d'urgence **04 76 98 24 27**

Eaux usées **0 800 500 048**
En cas d'urgence **04 76 59 58 17**

Fourrière animale **04 76 77 07 00**

SANTÉ

Infos Covid-19 **0 800 130 000**
Médecin généraliste : Dr Françoise PAUMIER-DESBRIERES **04 76 43 26 65**
Infirmière : Laurence LAVERRIERE **06 14 01 45 80 - 04 56 85 16 33**
Kinésithérapeute – Ostéopathe et médecine chinoise : Xavier LEJEUNE **04 76 50 68 32**
Kinésithérapeute – Masseur : Thibault KERBOUA **09 77 52 26 71**
Psychologue : Clarisse MONNET **06 87 02 96 97**
EHPAD Résidence Les Vergers **04 76 86 96 60**
Cabinet dentaire : Dr Marc WOLKOWICZ **04 76 53 92 36**
Pharmacie **04 76 53 91 15** - Pharmacie de garde **3915**
Dauphiné Taxi Services (transport privé et sanitaire VSL) - **04 76 53 94 37 et 06 79 30 36 98**
Les Ambulances réunies - **04 76 75 34 04**
CHU Grenoble **04 76 76 75 75**
Urgences dentaires **04 76 000 666**
SOS médecins **04 38 701 701 (7j/7 et 24h/24)**
SOS vétérinaires **04 76 47 66 66**

Pour tout savoir en premier, sur Noyarey, abonnez-vous à la page facebook ville.noyarey



INFOS NOYAREY - Lettre d'information éditée par la Ville de Noyarey - 75 rue du Maupas
04 76 53 82 01 - noyarey.fr - Dépôt légal : juin 2021
Directeur de la publication : Nelly Janin Quercia
Mise en page et Photos : Fabrice Grondeau

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé en U.E par onlineprinters.fr sur du papier PEFC pour le développement des forêts.

Conformément à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant, auprès de la mairie de Noyarey. Pour vous désinscrire de la lettre INFOS NOYAREY : 04 76 53 82 01

noyarey.fr

**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT**

ACTUALITÉS
AGENDA
SERVICES

ASSOCIATIONS
SIGNALEMENTS
CONTACTS

**TOUT NOYAREY
EN UN CLIC
TOUT SIMPLEMENT**

**VOTRE APPLI
NOYAREY**



L'appli NOYAREY est disponible sur google play et apple store



NOYAREY.FR